



## Expulsion à Cenon (33) par la préfecture : sans concertation, la rue comme horizon

*Un squat solidaire habité par 80 familles depuis plus d'un an a été expulsé à Cenon (commune de Bordeaux Métropole) le jeudi 11 février 2021, au lendemain de la prolongation de la trêve hivernale et en pleine pandémie. Cette expulsion a eu lieu sans aucune préparation ni discussions préalables avec les élu-e-s, les associations et les personnes concernées. Les conséquences sont prévisibles : un grand nombre de personnes se retrouvent aujourd'hui à la rue ou hébergées temporairement. Nos associations rappellent qu'il est de la responsabilité de l'État de ne laisser personne à la rue et de dépasser une vision purement arithmétique pour proposer des solutions dignes et respectueuses. Nous demandons au gouvernement de suspendre, dans le cadre d'expulsions de squats, de bidonvilles ou d'habitats précaires, le recours à la force publique, sans qu'une concertation avec les parties prenantes ne permette le relogement ou l'hébergement stables et adaptés pour l'ensemble des habitant-e-s.*

Alors que les habitant-e-s étaient connu-e-s des services sociaux depuis des mois et intégré-e-s dans le tissu girondin (scolarité, travail, santé, réseau social et amical), **le refus de la préfète Fabienne Buccio de définir et de mettre en œuvre une stratégie locale et concertée à la fois avec les élu-e-s, les associations et les personnes concernées est incompréhensible.** Ce squat avait permis aux personnes de trouver une certaine forme de stabilité depuis plus d'un an. Quelle était dès lors l'urgence de les expulser dans ces conditions ?

Si des propositions ont été faites, **elles ont été par conséquent non seulement insuffisantes en nombre mais surtout particulièrement inadaptées aux situations sociales, familiales et médicales des personnes.** L'éloignement des solutions d'hébergement proposées, parfois à près de 300 kilomètres, traduit l'absence de connaissance de la situation des personnes, alors que 110 enfants étaient scolarisés, dont des adolescent-e-s poursuivant des formations dans des lycées techniques. D'autres personnes présentaient également des pathologies parfois lourdes et avaient engagé un parcours de soins à Bordeaux. Enfin, le manque d'information, la courte durée de certaines propositions et parfois les conditions indignes des lieux proposés ont légitimement conduit un grand nombre de personnes à les refuser. Les habitant-e-s se trouvent en outre dans l'impossibilité de récupérer une majeure partie de leurs biens personnels. Les associations réclamaient pourtant une concertation depuis plusieurs mois, sans réponse... **Il est particulièrement dommageable de briser brutalement des parcours de vie par manque d'anticipation et de coordination, alors que la décision du tribunal est connue depuis janvier 2020.**

**Cette expulsion est un symbole de l'échec d'un tel processus unilatéral, qui ne prend pas en compte la réalité des situations de vie des personnes. Le résultat est sans équivoque : aujourd'hui, des personnes se retrouvent à la rue, alors que le système d'hébergement est saturé, dans une période d'urgence sanitaire et de froid hivernal.** Les associations et les citoyen-ne-s solidaires continueront à apporter leur soutien pour permettre que ces personnes puissent survivre dans ces conditions. **Les pouvoirs publics doivent tirer les conséquences d'un tel constat et mettre en œuvre, en partenariat avec les familles concernées et les associations qui les soutiennent, un programme de relogement de toutes les familles, dans le respect de leurs droits.**

Signataires : ATD Quart Monde, Collectif national droits de l'homme Romeurope, Fondation Abbé Pierre, la Cimade Sud-Ouest, Médecins du Monde.

\*\*\*

Contacts presse :

**ATD Quart Monde** : Emilie Perraudin – 06 28 61 69 05 – [emilie.perraudin@atd-quartmonde.org](mailto:emilie.perraudin@atd-quartmonde.org)

**CNDH Romeurope** : Anthony Ikni – 06 68 43 15 15 – [anthony.ikni@romeurope.org](mailto:anthony.ikni@romeurope.org)

**Fondation Abbé Pierre** : Djihane Merhab-Nadi – 06 46 34 56 47 – [dmerhabnadi@fap.fr](mailto:dmerhabnadi@fap.fr)

**Médecins du Monde** : Margaux Lesage – 06 30 52 82 34 – [margaux.lesage@medecinsdumonde.net](mailto:margaux.lesage@medecinsdumonde.net)